

PRIME À PÔLE EMPLOI : TU VEUX OU TU VEUX PAS ?

Après avoir tenter de négocier un accord sur les critères d'attribution de la prime Covid afin de faire sortir 80% des agent.es de son éligibilité, la DG tente de proposer une instruction sur décision unilatérale mais contre un chantage : les OS ne doivent pas communiquer sur le caractère discriminant de la dite prime !!!

**La direction peut attribuer la prime à moins de 20% des personnels de façon unilatérale !
La direction peut hiérarchiser qui a droit à 330 / 660 ou 1 000 € de façon unilatérale !
Mais elle demande aux OS de ne pas communiquer sur la discrimination implicite de la prime pour le faire. C'est proprement scandaleux !**

Si pour le SNU, tous les agent.es méritent la reconnaissance de leurs efforts, c'est bien par l'augmentation générale des salaires et certainement pas par l'attribution d'une prime qui exclut 80% des agent.es sur la base de critères à tout le moins contestables.



PÔLE EMPLOI FSU

Le syndicat qui a du mordant !

**NOTRE LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'ACHÈTE PAS
FACE AUX 80% DES PERSONNELS LÉSÉS !**